

LETTRE OUVERTE

À la directrice générale concernant le mouvement de première affectation des contrôleur.euse.s et programmeur.euse.s stagiaires

Montreuil, le 02/10/2024

Madame la directrice générale,

Le mouvement d'affectation des contrôleur.euse.s stagiaires est paru et la CGT Finances publiques ne peut admettre la façon dont ces affectations ont été traitées.

Dans de nombreux départements, des demandes de 1ères affectations n'ont pas été satisfaites, des stagiaires pourtant en situation de priorité n'ont pas pu les obtenir.

Si l'on compare ce mouvement avec le recrutement de contractuels B prévu pour cet automne, l'explication devient aussi claire qu'inacceptable, des contrôleurs stagiaires ont été lésés par ce recrutement de contractuels et se voient privé.es du droit à retourner dans leur département d'origine à cause de ce recrutement.

Si la CGT Finances Publiques n'est pas contre les agents recrutés par contrat, elle continue de défendre le concours pour l'égalité des chances dans l'accès aux emplois dans la fonction publique qui permet à tous les fonctionnaires d'être sous un statut leur donnant les mêmes droits et impose les mêmes devoirs.

Dans certains départements, le recrutement massif de contractuels bloque les contrôleurs stagiaires. Cette situation est inadmissible et incomprise par les agents et agentes recrutés par concours.

Concernant le mouvement des B programmeurs : 156 postes sont vacants à l'issue du mouvement des titulaires, pour seulement 60 postes offerts aux concours (36 pour l'externe, 24 pour l'interne) et 76 contractuels sont recrutés !!! Résultat : des collègues, prioritaires ou non, n'obtiennent pas leur 1er vœu alors que des postes sont vacants, la DG répartissant la pénurie sur les DISI les plus en difficultés et mettant des contractuel.les à leur place sur les autres DISI.

Ces pratiques participent entre autre au manque d'attractivité de la DGFIP.

La CGT Finances Publiques ne peut pas admettre que les stagiaires soient la variable d'ajustement et elle exige que le mouvement soit ouvert à concurrence des demandes non satisfaites, jusqu'à atteindre le comblement des vacances de chaque direction (DRFIP/DDFIP/DISI).

Vous trouverez ci-dessous la liste des départements dans lesquels des contractuels ont été recrutés alors que des stagiaires n'ont pas obtenu satisfaction ; les départements avec un (*) sont ceux où des stagiaires avec une priorité sont en attente :

DÉPARTEMENT	NOMBRE DE POSTES VACANTS À L'ISSUE DU MVT 2024 DES TITULAIRES	NOMBRE DE STAGIAIRES AFFECTÉS	NOMBRE DE RECRUTEMENTS CONTRACTUELS
VAL DE MARNE *	45	12	30
HAUTS DE SEINE*	54	37	24
RHÔNE*	66	42	20
SEINE MARITIME*	51	30	20
BOUCHES DU RHÔNE*	69	52	19
ISÈRE*	49	30	19
EURE ET LOIR	31	13	13
LOT	19	3	13
VAUCLUSE*	22	7	12
AISNE*	23	18	10
LOIRE*	33	12	10
MEUSE	18	6	10
SAVOIE	26	16	10
AUBE*	20	15	9
DSFIPE (TGE)	15	10	8
PYRÉNÉES ORIENTALES	14	8	8
ALPES DE HAUTE PROVENCE*	15	13	7
AVEYRON*	17	13	7
ARDÈCHE*	16	10	5
DSFP AP-HP*	12	11	5
GERS*	12	6	5
CANTAL	11	8	4
CHARENTE	19	14	4
LOZÈRE	10	7	4
PYRÉNÉES ATLANTIQUES	22	15	4
GIRONDE*	51	47	3
CALVADOS*	22	19	2
MEURTHE ET MOSELLE	20	17	2
OISE*	19	19	2
SOMME*	19	17	2
VIENNE*	15	15	2
CHER	8	7	1
CORSE DU SUD*	1	0	1